Image not found or type unknown

Paiement abonnement par carte bancaire

Par **alunyz**, le **16/02/2016** à **21:55**

Bonjour,

En novembre 2015,je me suis inscrite sur le site Mon coaching minceur. J'ai pris un abonnement de 3 mois. N'étant pas satisfaite du site,cela faisait un moment que je ne suivais plus le programme. Au début du mois, j'ai constaté que j'avais un nouveau paiement par carte bancaire. En cherchant le bénéficiaire sur internet,j'ai trouvé qu'il s'agissait de ce fameux site. Je leur ai donc envoyé un mail pour obtenir le remboursement. Ils m'ont à ce moment indiqué qu'il existait une clause de reconduction tacite. Elle apparaît notamment au moment du paiement sous forme de note, que je ne me rappelle pas avoir vu. Ils m'ont proposé de remettre mon programme à zéro mais ce n'est pas une option qui m'intéresse. Je leur ai donc renvoyé un mail leur proposant un accord qui consistait à me rembourser la somme restante en enlevant les jours passés qui correspondaient au renouvellement de l'abonnement. Aujourd'hui, ils m'indiquent qu'ils me rembourseront seulement 50% de la somme.
J'ai essayé de faire quelques recherches sur internet et il est indiqué qu'en cas de reconduction tacite, l'organisme doit envoyer un mail à l'utilisateur, lui rappelant l'échéance de l'abonnement et donc le renouvellement. Je n'ai reçu aucun mail d'information. De plus,en recherchant dans mes mails j'ai pu constaté que je n'avais reçu aucun contrat. Le seul mail que j'ai reçu est un récapitulatif de paiement dans lequel cette fameuse reconduction tacite n'est pas explicitée.
Que puis-je faire pour obtenir le remboursement que je demande ? Le site étant parfaitement au courant que je n'utilise plus leur service puisqu'ils m'envoient un mail quotidien me le précisant.

En vous remerciant par avance pour votre réponse.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés